

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE

VENDREDI 16 JUIN 2023 A 15H30

AMPHITHEATRE DU CHPF

BILAN FINANCIER – ANNEE 2022

1 Difficile récupération d'avoirs financiers auprès de notre ancien avocat

Lorsque l'ancien secrétaire général avait été démis de ses fonctions, l'avocat qu'il avait choisi pour défendre notre centrale a préféré ne plus suivre nos intérêts.

L'affaire aurait été simple si cet homme de loi s'était contenté de cette simple prise de position. Malheureusement, au moment de la révocation de l'ancien secrétaire général, cet avocat détenait près de 400 000 F.CFP d'avoirs de notre syndicat que depuis plus d'un an il refuse de nous restituer.

Il invoque pour cela des factures qui n'auraient jamais été honorées mais dont nous ne trouvons aucune trace et qu'il n'est pas non plus en mesure de produire.

Notre nouveau conseil tente depuis bien longtemps de régler ce contentieux à l'amiable, mais cela semble difficile. L'intervention du bâtonnier devrait sans doute faire bouger les lignes en 2023.

2 Ne dépenser que le strict nécessaire

Comme en 2021, le syndicat n'a engagé que les dépenses les plus essentielles. Ni téléphonie, ni internet, ni autres dépenses superflues. Nous avons essentiellement utilisé l'argent de nos adhérents pour défendre des causes qui nous semblaient justes devant les tribunaux.

Le secrétaire général adjoint et le secrétaire général utilisent leurs ressources personnelles sans jamais faire appel à celle du syndicat.

Dès lors, les ressources financières dont nous disposons sont exclusivement destinées à honorer les frais d'avocat, de procédure, ou à payer les frais de tenue de compte.



3 De nombreuses dépenses prises en charge directement par nos responsables

Le secrétaire général adjoint et le secrétaire général ont supporté à titre personnel un volume de dépenses non négligeable afin de ne pas alourdir inutilement notre trésorerie.

Ainsi certains aménagements de notre local, et des frais d'impression ont été payés directement par Christophe PSYCHOGIOS. Ce sont ainsi environ 50 000 F.CFP qui ont été assumés à titre personnel par notre secrétaire général adjoint pour le compte du syndicat.

De son côté le secrétaire général a payé certains frais d'avocat sur ses deniers personnels, et il offre au syndicat l'achat du nom de domaine et l'hébergement de notre site internet pour les 5 prochaines années. Cela représente pour le syndicat une économie d'environ 60 000 F.CFP.

4 Le bilan financier 2022 dans les chiffres

En 2022, les recettes se sont élevées à 310 000 F.CFP environ, presque exclusivement des adhésions. Parallèlement nous avons dépensé 32 000 F.CFP pour l'achat de petites fournitures. Les dons du secrétaire général adjoint et du secrétaire général ont couvert l'achat d'un nom de domaine pour le futur site internet du syndicat, son hébergement pour les quatre années à venir, et des frais de poste.

Bilan chiffré	Recettes	Dépenses
Etat financier au 31 décembre 2021	185 463	
Partie recettes	310 841	
Adhésions	288 000	
<i>Dont adhésions directes SFP</i>	<i>177 000</i>	
<i>Dont adhésions AVS</i>	<i>111 000</i>	
Donation	22 841	
Partie dépenses		88 722
Achat de fournitures		32 918
Frais de poste (Timbres et LRAR)		7 360
Ancien nom de domaine		3 300
Frais financiers		45 144
Solde financier et bancaire au 31 décembre 2022	407 582	

5 Perspectives pour 2023

Bilan chiffré	Recettes	Dépenses
Etat financier au 31 décembre 2022	407 582	
Partie recettes	311 000	
Adhésions	291 000	
<i>Dont adhésions directes SFP</i>	<i>180 000</i>	
<i>Dont adhésions AVS</i>	<i>111 000</i>	
Donation	20 000	
Partie dépenses		315 000
Achat de fournitures		20 000
Frais de poste (Timbres et LRAR)		5 000
Frais d'avocat		250 000
Frais financiers		40 000
Solde financier et bancaire au 31 décembre 2023	403 582	

La trésorière



Clarita MAINO